© Drogues Info Service - 5 juillet 2025

Des dérivés du fentanyl classés comme stupéfiants

Par arrêté du 5 septembre 2017, des substances dérivées du fentanyl ont été ajoutées à la liste des stupéfiants.

Il est désormais interdit de faire usage, détenir, produire, vendre, échanger, importer ou transporter ces substances.

Le fentanyl, produit de la même famille que l'héroïne, est l'un des opiacés les plus puissants qui existe. Il est utilisé en médecine pour son fort pouvoir antidouleur. Depuis de nombreuses années il fait l'objet d'une surveillance sanitaire pour son risque d'abus, de dépendance et d'overdose. Il fait partie des substances classées comme stupéfiant.

Dans la période récente et suite à la crise des opiacés qui frappe l'Amérique du nord, des dérivés synthétiques du fentanyl sont apparus sur le marché noir des drogues. Ces dérivés sont à l'origine d'une recrudescence des overdoses et des décès liés aux drogues. Leur apparition sur le marché européen a donc conduit les autorités sanitaires à ajouter ces dérivés du fentanyl à la liste des drogues interdites.

Article en lien :

Fiche héroïne du Dico des drogues